



Comité européen des Droits sociaux (CEDS) 251^e session, 27 juin – 1 juillet 2011

Ordre du jour

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Confédération européenne des Syndicats (CES) / Confédération des Syndicats chrétiens de Belgique (CSC) / Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB) c. Belgique, Réclamation n° 59/2009
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. Portugal, Réclamation n° 60/2010
- Centre européen des Droits des Roms c. Portugal, Réclamation n° 61/2010
- Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme c. Belgique, Réclamation n° 62/2010
- Forum européen des Roms et des Gens du Voyage (FERV) c. France, Réclamation n° 64/2011
- Fédération générale des Employés des Compagnies publiques d'Electricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des Fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 65/2011
- Fédération générale des Employés des Compagnies publiques d'Electricité (GENOP-DEI) / Confédération des syndicats des Fonctionnaires publics (ADEDY), Réclamation n° 66/2011
- Médecins du Monde c. France, Réclamation n° 67/2011
- Conseil européen des Syndicats de Police (CESP) c. France, Réclamation n° 68/2011
- Défense des Enfant - International (DEI) c. Belgique, Réclamation n° 69/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 70/2011
- *Association of Care Giving Relatives and Friends* c. Finlande, Réclamation n° 71/2011
- Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) (FIDH) c. Grèce, Réclamation n° 72/2011

50^e anniversaire de la Charte sociale européenne

Le Comité reprendra sa discussion sur le 50^e anniversaire en ce qui concerne le suivi du séminaire d'Helsinki (réformes) et les activités/événements en cours de préparation, en particulier sur la cérémonie d'anniversaire du 18 octobre 2011.

Examen des rapports nationaux pour les Conclusions 2011 de la Charte révisée et les Conclusions XIX-4 (2011) de la Charte de 1961

Irlande
Italie
Autriche
Croatie
République tchèque
Allemagne
Grèce
Lettonie

Les réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte révisée

Les pays concernés en 2011 sont les suivants : Lituanie, Moldova, Pays-Bas, Norvège et Ukraine.